

WALLONIE PICARDE

Un nouveau prix pour la sécurité

Le gouverneur a tranché : la dotation communale 2018 pour la zone de secours s'appuiera majoritairement sur la densité de population.

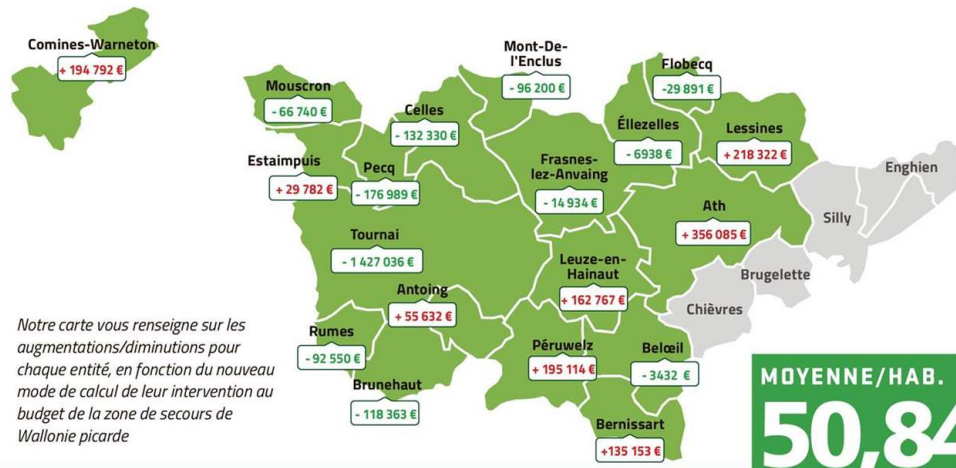
• **Eloïse SPELEERS**

Le bonheur des uns fait le malheur des autres... rien n'est plus exact que cette expression dans le dossier « Financement de la zone de secours de la Wallonie Picarde ». Il y a quelques semaines, plusieurs communes ont dénoncé les trop grands écarts dans le coût par habitant que chacune devait supporter. Les chiffres avancés s'appuyaient sur la clé de répartition fixée alors par le gouverneur de la province du Hainaut pour le budget 2017. Pecq – commune au taux par habitant le plus élevé – devait prévoir pour la zone de secours 81,96€ par habitant alors qu'à Bernissart, le coût de la sécurité ne s'élevait qu'à 38,73 €.

Dura lex, sed lex

Explications. La loi indique : « Les dotations des communes de la zone sont fixées chaque année par une délibération du conseil, sur la base de l'accord intervenu entre les différents conseils communaux concernés. » Sauf qu'aucun accord entre les 19 communes n'a, à nouveau, pu être trouvé pour la clé de répartition des dotations 2018, ni pour le montant total octroyé à la zone de secours. Dans un tel cas, toujours selon la loi, c'est alors le gouverneur qui doit trancher et fixer les dotations pour au plus tard le

Zone de secours : Variations des dotations 2018



15 décembre de l'année précédant celle pour laquelle la dotation est prévue.

Cette année, il semble que le représentant de la province ait entendu les coups de gueule de certains bourgmestres wallons picards. « Il y avait un total désaccord entre les communes, atteste Tommy Leclercq, le gouverneur du Hainaut. J'ai donc choisi de m'appuyer à 97 % sur le critère le plus objectif, c'est-à-dire la population. (NDLR : les autres critères concernent la superficie, la population active, le revenu cadastral et imposable, le temps d'intervention moyen et les risques présents sur le territoire) ». Au grand dam de certaines communes !

Dans le top 3 des communes qui sont pénalisées par cette nouvelle clé de répartition on trouve : Ath, Lessines et Péruwelz. Alors que ceux qui ont vu leur dotation diminuée sont, dans l'ordre, Tournai, Pecq et Celles.

« Chacun vient avec sa propre objectivité »

Avec une baisse de 1 427 036 € par rapport à la dotation qui aurait été réclamée si la clé de répartition 2017 avait été la même pour l'année prochaine, Tournai est sans aucun doute le grand gagnant. Cependant, le bourgmestre n'y voit pas de même. « Il n'y a pas de grands vainqueurs ou de grands perdants. Pourquoi ? Comme

nous avions investi dans un corps de professionnalisation des pompiers, c'est un calcul du passé, explique Paul-Olivier Delannois, qui est également et surtout président du conseil de la zone de secours de la Wapi. Je n'ai jamais mis la lumière uniquement sur Tournai. J'avais une dernière hypothèse de clé de répartition qui aurait fait moins mal à l'ensemble des communes. Elle consiste à se dire que si nous devons créer maintenant notre propre zone de secours, il y aurait des frais incontournables dont le montant serait divisé entre toutes les communes. Le reste du financement aurait été lissé. J'allais la proposer lors de notre conseil de zone lundi. Cependant, maintenant que les dés sont jetés, que les communes savent ce que propose le gouverneur, jamais je n'aurai l'unanimité, ce qui est

absolument nécessaire. »

Alors aujourd'hui, c'est la fête pour les uns et la soupe à la grimace pour les autres. Cependant, le dossier est loin d'être fini. La clé de répartition a été fixée en fonction du montant 2017. Or, le plan de rationalisation qui englobe l'ensemble de la réforme de la zone de secours nécessitera d'autres moyens. « Nous n'avons pas budgété pour le plaisir, précise Pierre-Olivier Delannois. Il faut se donner les moyens de mener à bien notre réforme. Il faudra revenir sur le budget ». En 2018, nous n'aurons donc pas fini de parler de la zone de secours de la Wallonie Picarde, ni de son financement. ■

MOYENNE/HAB.
50,84
Le plus bas : 50,07 €
Le plus haut : 52,62 €

PECQ

« Une juste décision »

La Commune de Pecq est l'une des grandes gagnantes de cette décision du Gouverneur. Pour le budget 2017, il leur avait été demandé de déboursier 437 723 €. Cette dotation communale s'élèvera, pour 2018, à 282 906 €. « Une différence de près de 150 000 € à notre avantage fait bien évidemment plaisir, souligne Marc Daene. C'est une juste décision. Il faut que tout le monde paie la même chose et qu'il n'y ait plus de différence dans le coût relatif par habitant... À Pecq, nous devons payer plus de 80 € alors que d'autres communes étaient à une trentaine d'euros... » ■

ATH

Découvrir le coût de la zone

Ath est la commune qui subit le plus ce changement. En un an, elle voit sa dotation augmentée de 27 %. « Nous n'avons pas eu le choix, précise Marc Duvivier. Nous n'avons pas trouvé l'unanimité. Je ne suis pas défaitiste. C'est le gouverneur qui a pris ses responsabilités. Le plus important, c'est un service de qualité. Nous devons remettre le budget sur la table pour faire une étude stratégique afin qu'à l'avenir l'impact soit réduit pour tout le monde et qu'il n'évoque pas encore plus défavorablement pour notre ville. » ■

CELLES

Une demande satisfaite

Celles était la première commune à dénoncer cette différence de prix face au feu. L'entité avait d'ailleurs déposé un recours en février 2017 contre la clé de répartition du gouverneur. Sans succès. « Pour nous, c'est vraiment un boulot d'honneur, raconte Yves Willaert, bourgmestre faisant fonction. Passer d'une dotation de 409 762 € à 298 187 €, c'est enfin reconnaître qu'il n'y avait pas de raison pour que l'on paie autant. » La proportion que la zone de secours constitue dans le budget de la petite commune passe de 8 % à 2 %. ■



Action: Grande Tombola

Gagnez un billet de tombola par commande de 500 litres de mazout. Chaque semaine un tirage au sort récompensera 3 gagnants par un bon de mazout d'une valeur de:



3 gagnants chaque semaine!

Possibilité de paiements échelonnés
Appelez-nous pour plus d'informations

Action pour toute livraison effectuée jusqu'au 25/01/2018. Dernier tirage le 26/01/2018. Bon valable 1 an sur votre prochaine commande de mazout de min 1000L TVA.C chez Mazout Delriviere (non cumulable avec d'autres actions ou offres.) 1 Bon par adresse de livraison.

www.delriviere.be - 069/67.12.44 - Tourpes